Nations Unies A/59/6 (Prog.1)

# Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2004
Français
Original: anglais

**Cinquante-neuvième session**
Point 112 de la liste préliminaire*
**Planification des programmes**

## Cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007

### Deuxième volet : Plan-programme biennal

### Programme 1
### Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

## Table des matières

| | | Page |
|---|---|---|
| Orientation générale | | 3 |
| A. | Gestion des conférences, New York | 4 |
| | Sous-programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social** | 4 |
| | Sous-programme 2. Planification, gestion et coordination des services de conférence | 5 |
| | Sous-programme 3. Services de documentation | 6 |
| | Sous-programme 4. Services des séances et de publication | 7 |
| B. | Gestion des conférences, Genève | 8 |
| | Sous-programme 2. Planification, gestion et coordination des services de conférence | 8 |
| | Sous-programme 3. Services de documentation | 9 |
| | Sous-programme 4. Services des séances et de publication | 10 |
| C. | Gestion des conférences, Vienne | 11 |
| | Sous-programme 2. Planification, gestion et coordination des services de conférences | 11 |
| | Sous-programme 3. Services de documentation | 12 |

* A/59/50 et Corr.1.
** Le sous-programme 1 ne porte que sur les activités entreprises au Siège.

04-31655 (F) 140504 190504

Sous-programme 4. Services des séances et de publication . . . . . 13
D. Gestion des conférences, Nairobi . . . . . 14
Sous-programme 2. Planification, gestion et coordination des services de conférences . . 14
Sous-programme 3. Services de documentation . . . . . 15
Sous-programme 4. Services des séances et de publication . . . . . 16
Textes portant autorisation . . . . . 17

## Orientation générale

1.1 Les objectifs généraux de ce programme sont les suivants : a) faciliter, grâce à la prestation de services techniques de secrétariat et de services consultatifs, le déroulement, de manière harmonieuse et efficace, des travaux et l'application des mesures de suivi de l'Assemblée générale, de son bureau, de ses grandes commissions et de ses différents organes subsidiaires, du Conseil de tutelle, du Conseil économique et social et de la plupart de ses organes subsidiaires et organes ad hoc, ainsi que des conférences et réunions spéciales des Nations Unies consacrées au désarmement, à la sécurité internationale, aux questions économiques et sociales ou à des questions connexes, et contribuer à la revitalisation de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU; b) fournir, grâce à une gestion mondiale intégrée, des services de conférence de qualité à tous les organes intergouvernementaux et organes d'experts se réunissant au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, ainsi qu'à d'autres conférences et réunions tenues sous les auspices de l'ONU.

1.2 Les dispositions portant autorisation de ce programme sont contenues dans les règlements intérieurs des principaux organes de l'ONU. Des dispositions complémentaires figurent dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en particulier celles relatives à la réforme et à la revitalisation de l'Assemblée générale et au plan des conférences. La direction générale des services de conférence est assurée, à l'échelon intergouvernemental, par l'Assemblée générale, assistée du Comité des conférences, conformément à sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, par laquelle elle a défini le mandat du Comité.

1.3 Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au Siège et les services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont chargés de l'exécution du programme et de la réalisation de ses objectifs. En application des résolutions 57/300 du 20 décembre 2002 et 58/250 du 23 décembre 2003 adoptées par l'Assemblée générale, le cadre stratégique au titre du présent programme vise à aller plus loin dans la gestion intégrée à l'échelle mondiale ainsi que le contrôle et la limitation de la documentation et à accroître la valeur ajoutée de l'information. Au cours de l'exercice biennal, les services de secrétariat et les services de conférence en appui aux organes intergouvernementaux et organes d'experts seront fournis de manière plus dynamique et concertée afin que les services de conférence à l'échelle du système en tirent pleinement parti. Cette démarche ainsi que l'application généralisée des technologies de l'information devraient permettre d'améliorer la qualité, la productivité, le respect des délais et le coût-efficacité des opérations au titre de ce programme. Des études seront régulièrement menées auprès des clients comme un important moyen de mesurer la performance des services de conférence dans les villes sièges.

# A. Gestion des conférences, New York

## Sous-programme 1
## Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter les travaux des organes intergouvernementaux et la prise de décisions par ces derniers[a].

| *Réalisations escomptées(Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Amélioration de la communication concernant les questions d'organisation et de procédure relatives aux réunions et renforcement de l'appui technique et des services de secrétariat fonctionnels fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions prévues. | a) Pourcentage élevé de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts exprimant leur satisfaction en ce qui concerne le déroulement des réunions ainsi que le niveau et la qualité des services techniques de secrétariat. |
| b) Amélioration des délais d'établissement et de présentation des documents de procédure pour les réunions intergouvernementales auxquelles le Département fournit des services fonctionnels. | b) Augmentation du taux d'observation des délais de présentation des rapports finals des organes intergouvernementaux auxquels le Département fournit des services consultatifs. |

[a] Par organes intergouvernementaux, on entend l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, leurs organes subsidiaires au Siège ainsi que les autres organes intergouvernementaux bénéficiant d'un appui du Département.

**Stratégie**

1.4 Au sein du Département, la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social est chargée de la mise en œuvre du sous-programme. La stratégie visant à réaliser les objectifs du sous-programme comprendra notamment les actions suivantes :

a) Fournir, avec le dynamisme voulu, une assistance aux présidents et aux bureaux des organes intergouvernementaux en vue de renforcer et de revitaliser leurs activités. Fournir des données d'analyse et l'historique concernant les travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires en vue de la formulation de propositions appropriées pour examen par les organes compétents;

b) Fournir, avec le dynamisme voulu, une assistance aux représentants des États Membres pour toutes les questions liées à la programmation et à la conduite effective des réunions, notamment la distribution d'un programme de travail préliminaire ainsi que, l'établissement en temps voulu des rapports et des communications;

c) Coordonner l'application des résolutions et des décisions adoptées par les organes intergouvernementaux en en confiant la responsabilité aux services du Secrétariat.

## Sous-programme 2
## Planification, gestion et coordination des services de conférence

*Objectif de l'Organisation* : Assurer une utilisation optimale de la capacité des services chargés des réunions et de la documentation d'une manière coordonnée à l'échelle mondiale.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Amélioration générale de la qualité des services de conférence. | a) Pourcentage élevé de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts exprimant leur satisfaction en ce qui concerne la qualité des services de conférence. |
| b) Utilisation efficace de la capacité mondiale des services de conférence unifiés. | b) i) Taux élevé d'utilisation de la capacité en matière de services d'interprétation et de documentation;<br>ii) Pourcentage de fonctions partagées pour les réunions tenues hors des lieux d'affectation dotés des services de conférence. |
| c) Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues. | c) Rapprochement du nombre de réunions prévues et du nombre de réunions tenues. |
| d) Distribution en temps voulu des documents aux États Membres et aux participants aux réunions conformément à la règle de six semaines. | d) i) Pourcentage de documents soumis par les départements et bureaux conformément aux délais prescrits;<br>ii) Pourcentage de documents soumis conformément aux délais prescrits et en respectant le nombre de pages et la règle de six semaines;<br>iii) Pourcentage de documents distribués conformément à la règle des six semaines. |

**Stratégie**

1.5 Au sein du Département, la responsabilité effective du sous-programme incombe au Service de la planification centrale et de la coordination. Le Service s'attachera en priorité à :

a) Harmoniser les procédures dans tous les centres de prestation de services de conférence de l'Organisation;

b) Planifier et coordonner, à l'échelle mondiale, le calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation compte tenu des statistiques relatives à la charge de travail, des indicateurs de succès et des coûts;

c) Analyser les ressources pouvant être affectées aux réunions prévues, en consultant régulièrement les organes des Nations Unies au Siège et dans d'autres lieux d'affectation afin d'évaluer leurs besoins et d'assurer que tous les documents de présession soient distribués;

d) Déterminer et vérifier, par la recherche et la consultation, les besoins en matière de documents de présession pour chaque session de chaque organe;

e) Mettre à niveau le potentiel technologique des services de conférence en tirant parti des innovations techniques;

f) Veiller à ce que les départements et bureaux du Secrétariat observent les règles régissant les délais de présentation et le mode d'établissement de la documentation délibératoire;

g) Fournir un appui technique et fonctionnel au Comité des conférences pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

## Sous-programme 3
## Services de documentation

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter la communication multilingue entre les représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et les membres d'organes d'experts de l'ONU.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Documents délibératoires et autres faisant l'objet de travaux de référence, d'édition et de traduction de qualité. | a) Pourcentage élevé de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients exprimant leur satisfaction en ce qui concerne la qualité des services de traduction et d'édition. |
| b) Rapport coût-efficacité des services de traduction. | b) Utilisation optimale de différents modes de traduction (mesurée en nombre de pages). |

**Stratégie**

1.6 La responsabilité du sous-programme incombe à la Division de la documentation. Celle-ci s'attachera à :

a) Assurer un traitement électronique intégral des documents, rationaliser et synchroniser le déroulement des tâches, notamment grâce à une formation systématique du personnel de la Division (assistants de référence, terminologues, éditeurs et traducteurs) et assurer une utilisation optimale de la technologie dans les travaux de traduction et d'édition;

b) Répartir davantage la charge des travaux de traduction entre les lieux d'affectation en développant le traitement électronique des documents.

## Sous-programme 4
## Services des séances et de publication

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter la communication multilingue entre les représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et les membres des organes d'experts de l'ONU.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Services d'interprétation, des séances et de publication de qualité. | a) Pourcentage élevé de représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients exprimant leur satisfaction en ce qui concerne les services d'interprétation, des séances et de publication. |
| b) Coût-efficacité des services d'interprétation, des séances et de publication. | b) i) Utilisation optimale de divers modes d'interprétation et de rédaction de procès-verbaux (mesurée en jours de travail);<br>ii) Augmentation de la proportion de documents imprimés sur demande (mesurée en nombre de pages). |

**Stratégie**

1.7 La responsabilité du sous-programme incombe à la Division des séances et des services de publication. Celle-ci s'attachera à :

a) Appliquer des mesures propres à assurer, en temps voulu, des services d'interprétation, des séances et de publication de qualité, en particulier grâce à une allocation optimale des ressources disponibles, à l'échange d'informations avec les autres centres de conférence s'agissant du volume de travail d'interprétation ainsi qu'à la formation du personnel aux applications des technologies de l'information dans les domaines de l'interprétation et de la publication;

b) Développer des modes économiques de publication des documents.

# B. Gestion des conférences, Genève*

## Sous-programme 2
## Planification, gestion et coordination des services de conférence

*Objectif de l'Organisation* : Assurer une utilisation optimale des services de réunion et de documentation grâce à une coordination plus étroite avec les services de conférence d'autres lieux d'affectation.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Amélioration générale de la qualité des services de conférence. | a) Pourcentage élevé de représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts exprimant leur satisfaction en ce qui concerne la qualité des services de conférence. |
| b) Utilisation efficace des services de conférence unifiés. | b) Taux élevé d'utilisation de la capacité en matière de services d'interprétation et de documentation. |
| c) Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues. | c) Rapprochement du nombre de réunions prévues et du nombre de réunions tenues. |
| d) Distribution, en temps voulu, des documents aux États Membres et aux participants aux réunions conformément à la règle des six semaines. | d) i) Pourcentage des documents soumis par les départements et bureaux conformément aux délais prescrits;<br>ii) Pourcentage des documents soumis conformément aux délais prescrits et de documents soumis en respectant le nombre limite de pages et la règle des six semaines;<br>iii) Pourcentage des documents distribués conformément à la règle des six semaines. |

**Stratégie**

1.7 Au sein de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, la responsabilité effective du sous-programme incombe au Service de la planification centrale et de la coordination. Celui-ci s'attachera à :

a) Tenir des consultations régulières avec les organes des Nations Unies auxquels la Division fournit des services afin d'évaluer leurs besoins en matière de

* La responsabilité du sous-programme 1 n'incombe qu'au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au Siège.

services de conférence et de contribuer à les satisfaire, de veiller à ce qu'autant de documents de présession que possible soient distribués et d'assurer l'utilisation la plus rationnelle possible de ressources disponibles;

b) Faire en sorte que les départements et bureaux du Secrétariat observent les règles régissant les délais de présentation et le mode d'établissement de la documentation délibératoire;

c) Mettre à niveau le potentiel technologique des services de conférence en tirant parti des innovations techniques.

## Sous-programme 3
## Services de documentation

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter la communication multilingue entre les représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et les membres des organes d'experts de l'ONU.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Documents délibératoires et autres faisant l'objet de travaux de référence, d'édition et de traduction de qualité. | a) Pourcentage élevé de représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et des membres d'organes d'experts ainsi que des départements clients exprimant leur satisfaction en ce qui concerne la qualité des services de traduction et d'édition. |
| b) Coût-efficacité des services de traduction. | b) Utilisation optimale de divers modes de traduction (mesurée en nombre de pages). |

**Stratégie**

1.8 La responsabilité du sous-programme incombe au Service linguistique et à la Section d'édition des documents officiels. On s'attachera à assurer le traitement électronique intégral des documents, à rationaliser et synchroniser le déroulement des tâches, notamment grâce à la formation systématique du personnel (assistants de référence, terminologues, éditeurs et traducteurs) et à assurer une utilisation optimale des technologies dans les travaux de traduction et d'édition ainsi qu'à utiliser les modes d'édition et de traduction les plus économiques.

## Sous-programme 4
## Services des séances et de publication

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter la communication multilingue entre les représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et les membres des organes d'experts de l'ONU.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Services d'interprétation, des séances et de publication de qualité. | a) Pourcentage élevé de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et des membres d'organes d'experts ainsi que de départements clients exprimant leur satisfaction en ce qui concerne les services d'interprétation, des séances et de publication. |
| b) Coût-efficacité des services d'interprétation, des séances et de publication. | b) i) Utilisation optimale de divers modes de services d'interprétation (mesurée en jours de travail);<br>ii) Augmentation de la proportion de documents imprimés sur demande (mesurée en nombre de pages). |

**Stratégie**

1.9 La responsabilité du sous-programme incombe au Service de l'interprétation, au Service des publications et à la Section du traitement des textes. On s'attachera à :

a) Appliquer des mesures propres à assurer des services d'interprétation, des séances et de publication de qualité, en particulier grâce à une allocation optimale des ressources disponibles, à l'échange d'informations avec d'autres centres de conférence s'agissant du volume de travail en matière d'interprétation et à la formation du personnel aux applications des technologies de l'information en matière d'interprétation et de publication;

b) Développer des modes économiques de publication des documents.

# C. Gestion des conférences, Vienne*

## Sous-programme 2
## Planification, gestion et coordination des services de conférences

*Objectif de l'Organisation* : Assurer une utilisation optimale des services de réunions et de documentation grâce à une coordination plus étroite avec les services de conférence d'autres lieux d'affectation.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Amélioration générale de la qualité des services de conférence. | a) Pourcentage élevé de représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts exprimant leur satisfaction en ce qui concerne la qualité des services de conférence. |
| b) Utilisation efficace des services de conférence unifiés. | b) Taux élevé d'utilisation de la capacité en matière de services d'interprétation et de documentation. |
| c) Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues. | c) Rapprochement du nombre de réunions prévues et du nombre de réunions tenues. |
| d) Distribution, en temps voulu, des documents aux États Membres et aux participants aux réunions conformément à la règle de six semaines. | d) i) Pourcentage des documents soumis par les départements et bureaux conformément aux délais prescrits;<br>ii) Pourcentage des documents soumis conformément aux délais prescrits et de documents soumis en respectant le nombre limite de pages et la règle de six semaines;<br>iii) Pourcentage des documents distribués conformément à la règle de six semaines. |

**Stratégie**

1.10 Au sein du Service de gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne, la responsabilité effective du sous-programme incombe à la Section de la planification, de la coordination et des séances. Celle-ci s'attachera à :

a) Évaluer les besoins en matière de services de conférence des organes des Nations Unies à Vienne et des organisations clientes (Agence internationale de

* La responsabilité du sous-programme 1 n'incombe qu'au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au Siège.

l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, etc.), contribuer à les satisfaire et faire en sorte qu'autant de documents de présession que possible soient distribués;

b) Faire en sorte que les organes et organismes concernés observent les règles régissant les délais de présentation et le mode d'établissement de la documentation délibératoire afin d'assurer l'utilisation la plus rationnelle possible des ressources;

c) Mettre à niveau le potentiel technologique des services de conférence en matière de planification, de traitement des documents, de suivi et de gestion en tirant parti des innovations techniques.

## Sous-programme 3
## Services de documentation

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter la communication multilingue entre les représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et les membres des organes d'experts de l'ONU.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Documents délibératoires et autres faisant l'objet de travaux de référence, d'édition et de traduction de qualité. | a) Pourcentage élevé de représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et des membres d'organes d'experts ainsi que de départements clients exprimant leur satisfaction en ce qui concerne la qualité des services de traduction et d'édition. |
| b) Coût-efficacité des services de traduction. | b) Utilisation optimale de divers modes de traduction (mesurée en nombre de pages). |

**Stratégie**

1.11 La responsabilité du sous-programme incombe aux sections de traduction et de traitement de texte à la Section de l'édition et au Groupe d'appui linguistique. On s'attachera à assurer le traitement électronique intégral des documents, à rationaliser et synchroniser le déroulement des tâches, notamment grâce à la formation systématique du personnel (assistants de référence, terminologues, éditeurs et traducteurs), et à assurer une utilisation optimale des technologies dans les travaux de traduction et d'édition ainsi qu'à utiliser les modes d'édition et de traduction les plus économiques.

## Sous-programme 4
## Services des séances et de publication

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter la communication multilingue entre les représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et les membres des organes d'experts de l'ONU.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Services d'interprétation, des séances et de publication de qualité. | a) Pourcentage élevé de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et des membres d'organes d'experts ainsi que de départements clients exprimant leur satisfaction en ce qui concerne les services d'interprétation, des séances et de publication. |
| b) Coût-efficacité des services d'interprétation, des séances et de publication. | b) i) Utilisation optimale de divers modes de services d'interprétation (mesurée en jours de travail);<br>ii) Augmentation de la proportion de documents imprimés sur demande (mesurée en nombre de pages). |

**Stratégie**

1.12 La responsabilité du sous-programme incombe à la Section d'interprétation, au Groupe de l'édition électronique, aux Groupes de traitement de texte et au Groupe de la reproduction et de la distribution. On s'attachera à :

a) Appliquer des mesures propres à assurer des services d'interprétation, des séances et de publication de qualité, en particulier grâce à une allocation judicieuse des ressources disponibles, à l'échange d'informations avec d'autres centres de conférence s'agissant du volume de travail en matière d'interprétation et à la formation du personnel aux applications des technologies de l'information en matière d'interprétation et de publication;

b) Développer les modes économiques de publication des documents.

# D. Gestion des conférences, Nairobi*

## Sous-programme 2
## Planification, gestion et coordination des services de conférences

*Objectif de l'Organisation* : Assurer une utilisation optimale des services de réunions et de documentation grâce à une coordination plus étroite avec les services de conférence d'autres lieux d'affectation.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Amélioration générale de la qualité des services de conférence. | a) Pourcentage élevé de représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts exprimant leur satisfaction en ce qui concerne la qualité des services de conférence. |
| b) Utilisation efficace des services de conférence unifiés. | b) Taux élevé d'utilisation de la capacité en matière de services d'interprétation et de documentation. |
| c) Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues. | c) Rapprochement du nombre de réunions prévues et du nombre de réunions tenues. |
| d) Distribution, en temps voulu, des documents aux États Membres et aux participants aux réunions conformément à la règle de six semaines. | d) i) Pourcentage des documents soumis par les départements et bureaux conformément aux délais prescrits;<br>ii) Pourcentage des documents soumis conformément aux délais prescrits et de documents soumis en respectant le nombre limite de pages et la règle de six semaines;<br>iii) Pourcentage des documents distribués conformément à la règle de six semaines. |

**Stratégie**

1.13 Au sein de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, la responsabilité effective du sous-programme incombe à la Section de la planification et de la coordination. Celle-ci s'attachera à :

a) Évaluer les besoins en matière de services de conférence et assurer la planification et la coordination des services de conférence pour le PNUE, ONU-Habitat et les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi, compte tenu des mandats approuvés ainsi que des demandes de services de réunion

* La responsabilité du sous-programme 1 n'incombe qu'au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au Siège.

et des ressources dont disposent l'Office des Nations Unies à Nairobi et les autres villes sièges pour la tenue de conférences; contribuer à satisfaire ces besoins de la manière la plus rationnelle possible;

b) Faire en sorte que les organes et organismes concernés observent les règles régissant les délais de présentation et le mode d'établissement de la documentation délibératoire afin d'assurer l'utilisation la plus rationnelle possible des ressources;

c) Mettre à niveau le potentiel technologique des services de conférence en tirant parti des innovations techniques.

## Sous-programme 3
## Services de documentation

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter la communication multilingue entre les représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et les membres des organes d'experts de l'ONU.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Documents délibératoires et autres faisant l'objet de travaux de référence, d'édition et de traduction de qualité. | a) Pourcentage élevé de représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et des membres d'organes d'experts ainsi que de départements clients exprimant leur satisfaction en ce qui concerne la qualité des services de traduction et d'édition. |
| b) Coût-efficacité des services de traduction. | b) Utilisation optimale de divers modes de traduction (mesurée en nombre de pages). |

**Stratégie**

1.14 La responsabilité du sous-programme incombe à la Section de traduction et d'édition. On s'attachera à assurer le traitement électronique intégral des documents, à rationaliser et synchroniser le déroulement des tâches, notamment grâce à la formation systématique du personnel (assistants de référence, terminologues, éditeurs et traducteurs), et à assurer une utilisation optimale des technologies dans les travaux de traduction et d'édition ainsi qu'à utiliser les modes d'édition et de traduction les plus économiques.

## Sous-programme 4
## Services des séances et de publication

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter la communication multilingue entre les représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et les membres des organes d'experts de l'ONU.

| *Réalisations escomptées (Secrétariat)* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| a) Services d'interprétation, des séances et de publication de qualité. | a) Pourcentage élevé de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et des membres d'organes d'experts ainsi que de départements clients exprimant leur satisfaction en ce qui concerne les services d'interprétation, des séances et de publication. |
| b) Coût-efficacité des services d'interprétation, des séances et de publication. | b) i) Utilisation optimale de divers modes de services d'interprétation (mesurée en jours de travail);<br>ii) Augmentation de la proportion de documents imprimés sur demande (mesurée en nombre de pages). |

**Stratégie**

1.15 La responsabilité du sous-programme incombe aux Sections de l'interprétation et des publications. On s'attachera à :

a) Appliquer des mesures propres à assurer des services d'interprétation, des séances et de publication de qualité, en particulier grâce à une allocation judicieuse des ressources disponibles, à l'échange d'informations avec d'autres centres de conférence s'agissant du volume de travail en matière d'interprétation et à la formation du personnel aux applications des technologies de l'information en matière d'interprétation et de publication;

b) Développer les modes économiques de publication des documents.

## Textes portant autorisation

*Articles pertinents de la Charte des Nations Unies*

*Résolutions de l'Assemblée générale*

| | |
|---|---|
| S-10/2 | Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale |
| 52/12 A et B | Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes |
| 56/262 | Multilinguisme |
| 57/283 B | Plan de conférences |
| 57/300 | Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement |
| 58/126 | Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale |
| 58/250 | Plan des conférences |